MAIRIE de LES MARTRES DE VEYRE

DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 25/04/2025	
Par :	**Madame SEGARD CAMILLE**
Demeurant à :	**25 RUE DU FONT DE ROSCAT** **63730 LES MARTRES DE VEYRE**
Sur un terrain sis à :	**25 RUE DU FONT DE ROSCAT** **63730 LES MARTRES DE VEYRE**
Référence cadastrale :	**214 AM 670**
Nature des Travaux :	**Changement de destination Garage en piéce de vie**

N° DP 063 214 25 00053

Surface de plancher créée : 15 m²

Surface de plancher totale après projet : 105 m²

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 25/04/2025 par Madame SEGARD Camille,

Vu l'objet de la déclaration :
- pour le changement de destination Garage en piéce de vie ;
- sur un terrain situé 25 RUE DU FONT DE ROSCAT à LES MARTRES DE VEYRE.
- pour une surface de plancher créée de 15 m² ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone UG ;

Vu l'affichage en mairie, le 05/05/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires reçues en date du 16 mai 2025 ;

Considérant que le règlement de la zone UG impose deux places de stationnement par logement ;

Considérant que deux places sont existantes en extérieur de la construction sur la parcelle ;

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON OPPOSITION** sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 13/06/2025

Le Maire,

MAIRIE des MARTRES-de-VEYRE (P.-de-D.) 63730

Le Maire,
Pascal PIGOT

Nota : L'emploi à nu des matériaux destinés à être enduits est interdit, merci de respecter l'autorisation accordée en date du 24 septembre 2021 (enduit + mur bahut surmonté d'un dispositif à claire voie.)